CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 juin 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MATIÈRES DANGEREUSES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations) demande la permission de présenter le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi sur les produits dangereux et le Code canadien du travail, à édicter la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses et à modifier d'autres lois.

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable ministre de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston) demande la permission de présenter le projet de loi C-261, tendant à modifier le Code criminel (avortement).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je suis heureux de proposer aujourd'hui une modification du Code criminel du Canada concernant l'avortement. Ce projet de loi limiterait les avortements aux cas où la santé physique de la mère est menacée. Son adoption par la Chambre des communes protégera davantage l'enfant innocent à naître.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MESURE MODIFICATIVE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert) demande la permission de présenter le projet de loi C-262, tendant à modifier la Loi sur le vérificateur général.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, ce projet de loi est une nouvelle tentative visant à accroître l'utilité du rapport du vérificateur général pour les députés ainsi que pour le gouvernement et la population canadienne. Il permettrait au vérificateur général de faire rapport de sa vérification lorsqu'elle est terminée plutôt que d'attendre le dépôt de son rapport final à la fin de l'année.

Tous les partis approuvent ce projet de loi de même que les comités permanents des comptes publics qui se sont succédés et l'ensemble des députés de la Chambre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1110)

PÉTITIONS

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition d'une centaine de résidents de Toronto qui craignent que les vols d'entraînement à basse altitude à Goose Bay (Labrador) ne bouleversent le mode de vie traditionnel des populations locales. Ces pétitionnaires affirment également que ces exercices sont l'expression d'un principe agressif et belliqueux.

Ils demandent par conséquent au Parlement de veiller à ce que le Premier ministre interdise tous les vols d'entraînement à basse altitude à la base des Forces armées canadiennes de Goose Bay et mette fin à ses négociations avec l'OTAN en vue de l'établissement d'une base plus importante à cet endroit.